



Ligue Nationale de Basketball

Paris, le 20 octobre 2017

Réunie le 18 octobre 2017, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

Affaire 1 : CHAMPAGNE CHALONS REIMS BASKET :

Non transmission à la Commission d'Homologation et de Qualification d'un document contractuel ou relatif à un lien contractuel (Article 79)

- **Amende de 2 000 euros ferme et 10 000 euros avec sursis**

Affaire 2 : ETOILE CHARLEVILLE MEZIERES :

Non transmission à la Commission d'Homologation et de Qualification d'un document contractuel ou relatif à un lien contractuel (Article 79)

- **Amende de 2 000 euros ferme et 10 000 euros avec sursis**

Affaire 3 : ETOILE CHARLEVILLE MEZIERES :

Inscription de moins de 10 joueurs sur la feuille de match lors de la rencontre ETOILE DE CHARLEVILLE MEZIERES / ASC DENAIN VOLTAIRE du 22 septembre 2017

- **Amende de 250 euros.**

Affaire n°4 : Rasheed SULAIMON

Convoqué pour « *comportement antisportif à l'encontre d'un arbitre – jet de ballon sur l'arbitre* » lors du match JDA DIJON BASKET / JL BOURG du 29/09/2017, la Commission décide de prononcer la sanction suivante :

- **3 matches ferme de suspension et 4 matches avec sursis****

****M. Rasheed SULAIMON ayant purgé 2 matches de suspension à titre conservatoire, 1 match de suspension ferme (ESSM Le Portel / JDA Dijon du 21 octobre 2017) reste à purger**

